



Comptes annuels
2022

CHAÎNE
DU BONHEUR
LA SUISSE SOLIDAIRE



RAPPORT DE PERFORMANCE

Le présent Rapport de performance est établi en conformité avec les normes de présentation des comptes RPC 21.

Créée en 1946 sous forme d'une émission de la Radio suisse romande, la Chaîne du Bonheur est devenue en 1983, à l'initiative de la SRG SSR, une Fondation privée indépendante.

D'utilité publique et sans but lucratif, la Fondation de la Chaîne du Bonheur (ci-après la Fondation) a pour objectif de secourir des personnes en difficulté confrontées au malheur et à l'adversité, quelle qu'en soit la cause (article 2 des Statuts).

ORGANISATION

L'organe suprême est le **Conseil de Fondation (CF)**, composé de 14 membres au maximum qui sont élus pour des mandats de trois ans renouvelables deux fois. Ils ont la charge de veiller à la bonne marche de la Fondation. Le CF exerce la surveillance de la Fondation ; il décide des orientations stratégiques dans tous les domaines d'intervention et définit les risques, les objectifs et le budget. Il approuve les comptes annuels et engage les membres de la direction. Le CF se réunit trois fois l'an. La présidence de la Fondation est assurée depuis le 1er janvier 2018 par Pascal Crittin, directeur de la RTS.

Le CF délègue un certain nombre de tâches liées à la surveillance de la Fondation à un **Comité** composé de cinq membres issus du CF. Le Comité se réunit tous les deux mois pour suivre la marche de la Fondation.

Sauf exception justifiée décidée par le Comité, les membres du CF ne sont pas rétribués par la Fondation pour leur travail fourni, mais ont droit au remboursement de leurs frais effectifs. En 2022, seul un membre du CF a perçu des jetons de présence dont le montant était conforme au règlement genevois sur les commissions officielles (RS A2 20.01), pour les heures passées en séance (CHF 3'000 au total).

L'attribution des financements aux projets soumis par les organisations d'entraide, pour l'étranger comme pour la Suisse, est décidée au sein des **Commissions de projets (COPRO-INT et COPRO-CH)**. Ces commissions sont composées d'expert·e·s indépendant·e·s, d'un pool d'expert·e·s des organisations partenaires accréditées et de membres de la direction de la Fondation. Les principaux critères de décision sont la qualité des propositions et des moyens proposés, le respect des principes humanitaires et la gestion du risque, la capacité et l'expertise métier de l'organisation et de ses partenaires locaux de mise en œuvre, ainsi que le budget. Les décisions de financement se prennent en deux étapes au sein des Commissions de projets : une consultation et une recommandation en plenum et une décision par une commission séparée (COPRO-DEC) qui réunit le/la Président·e de la COPRO (pour l'aide internationale M. Koenraad Van Brabant dont le mandat a été renouvelé en 2022, pour la Suisse Mme Pauline de Vos, nommée en 2021 et qui a remis son mandat début 2023) et la directrice de la Fondation, assistés d'une experte et du directeur du département des programmes et de l'évaluation, ces deux derniers en fonction consultative.

La **Commission de gestion financière (COGEFI)** est composée de spécialistes en finances nommés par le CF. Elle est chargée de définir la stratégie de gestion des placements de la Fondation et d'en suivre l'application. Elle assiste également le CF dans sa mission de supervision de la gestion financière de la Fondation. La Commission était présidée en 2022 par M. Alex Ziegler, président de la Commission de placements de la Caisse de pension de la SSR.

Le **directeur/la directrice** de la Fondation, nommé·e par le CF, est chargé·e d'exécuter les décisions stratégiques du CF, d'atteindre les objectifs opérationnels fixés et de veiller à la saine gestion de la Fondation. La direction a été assurée par Miren Bengoa qui a pris ses fonctions le 1er janvier 2022. Le directeur/la directrice s'appuie sur **deux autres membres de direction**, proposé par le directeur/la directrice et nommé par le CF (programmes et évaluation, communication et fundraising).

L'**organe de révision** de la Fondation nommé par le CF procède chaque année à l'audit des comptes de la Fondation. Mazars Suisse a été nommé à cette fonction depuis 2011 avec un nouveau responsable du mandat dès 2016.

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS DE LA CHAÎNE DU BONHEUR

Au 31 décembre 2022, la Fondation employait 23 personnes à des postes fixes pour l'équivalent de 18 postes à plein-temps, dont quatre collaborateurs·trices à Zürich, une collaboratrice à Lugano à 10% et le reste au siège de la Fondation sis à Genève. Au cours de l'année, la Chaîne du Bonheur a recouru à 20 auxiliaires rémunérés pour la saisie des adresses de donateurs·trices et d'autres tâches diverses liées aux collectes, ainsi qu'à 4 stagiaires.

MISSION ET ACTIVITÉS DE LA FONDATION SUISSE DE LA CHAÎNE DU BONHEUR

La Fondation est un bailleur responsable qui active le réflexe solidaire suisse lors de crises humanitaires suite à une catastrophe naturelle ou des conflits ou pour des causes sociales en Suisse. Elle a pour but de collecter des fonds auprès de la population en Suisse et de soutenir des projets de qualité mis en œuvre par les ONG partenaires ou les associations locales en Suisse et dans le monde. Elle alerte la population via les médias de la SSR, lance des campagnes d'appel à dons sur divers canaux et peut organiser des journées nationales de solidarité. Elle attribue ensuite les fonds collectés à des projets d'aide bien définis.

La Fondation prend l'initiative d'une collecte si les critères suivants sont remplis : la demande d'aide internationale a été faite par le gouvernement concerné, l'impact humain est de grande ampleur et la crise bénéficie d'une visibilité médiatique, enfin il est

impératif que les ONG partenaires soient capables d'intervenir. Dans les crises humanitaires majeures, les campagnes sont lancées avec le soutien de son partenaire principal, la SRG SSR, et ses unités d'entreprise : dans ce cadre, elle fait appel aux « ambassadeurs de la Fondation » dans chaque région

(Jean-Marc Richard (RTS), Dani Fohrlér (SRF), Carla Norghauer (RSI) et Claudia Cathomen (RTR)) qui jouent un rôle primordial lors de ces appels. Des relais additionnels sont mobilisés sur les réseaux sociaux et des personnalités publiques et du monde culturel peuvent également contribuer à la diffusion des campagnes auprès des différents publics. La Fondation organise régulièrement des collectes thématiques ou pour des crises non médiatiques permettant de financer des actions en faveur de causes humanitaires ou sociales pour lesquelles des organisations et associations suisses peuvent intervenir. Elle a notamment lancé une initiative en fin d'année pour soutenir des projets en faveur de l'enfance et des familles vulnérables en Suisse.

La Fondation cofinance les projets à l'étranger soumis par le réseau des ONG partenaires accréditées. Le département programmes et évaluation de la Fondation analyse les demandes de contribution et la direction prend les décisions pour les projets jusqu'à CHF 300'000. Pour les projets qui dépassent ce montant, les responsables des programmes humanitaires préparent les dossiers à l'intention de la Commission de projets COPRO-INT, qui émet une recommandation qui doit ensuite être validée par une commission décisionnelle, la COPRO-DEC. Le département programmes et évaluation suit ensuite l'évolution de chaque projet, contrôle les rapports des organisations partenaires, visite des projets sur place et/ou mandate des évaluations ou audits par des expert·e·s indépendant·e·s.

En 2022, la Fondation a mené une évaluation des projets au Népal et au Bangladesh comportant des distributions monétaires aux familles, suite aux mesures de confinement liées à la pandémie. Ses conclusions démontrent les résultats positifs de ces interventions. Un mandat d'évaluation a également été confié à une experte indépendante pour analyser les résultats de projets concernant les violences domestiques en Afrique de l'Ouest, financés dans le cadre du Fonds CHILD. Par ailleurs, des projets de réparation et de reconstruction de maisons touchées au Nicaragua et au Honduras par des ouragans en 2020 ont été évalués par des expertes indépendantes. Du fait des très nombreuses collectes réalisées en 2022, le plan d'évaluation est resté succinct et sera augmenté en 2023, notamment avec la revue du Fonds Ukraine.

Soucieuse d'un partenariat opérationnel compétent et solide pour réaliser les projets sur le terrain, la Fondation revoit régulièrement la conformité de ses organisations partenaires avec les critères d'accréditation, décidés par le Conseil de Fondation. La **Commission d'accréditation** composée de la présidente de la commission et d'expert·e·s indépendant·e·s assisté·e·s par le directeur des programmes et de l'évaluation s'est réunie à sept reprises en 2022 pour valider les organisations suivantes : Brücke/Le Pont, Fondation Hirondelle, Solidar Suisse, Save the Children Suisse, Medair, Médecins du Monde Suisse, Médecins Sans Frontières Suisse, SolidarMed et la Fondation Terre des hommes. Les demandes de plus de 20 organisations ont été analysées et plusieurs dossiers sont encore en cours d'accréditation. En Suisse, la Fondation a soutenu près de 150 organisations actives dans le domaine de l'action sociale ou de l'accueil des réfugié·e·s venu·e·s d'Ukraine notamment. Elle a mené des appels à projets dans les domaines de l'aide aux jeunes en

rupture et du sans-abrisme. Plusieurs soutiens dans le cadre de l'aide en cas de catastrophes en Suisse ont été financés en faveur de familles lésées et pour soutenir des projets des communes touchées.

COLLECTES DE FONDS (RESSOURCES) EN 2022

Au total, la Fondation a collecté en 2022 des dons pour un montant de CHF 154'249'490.

- Ukraine : CHF 130'694'836 (collecte niveau 4)
- Pakistan : CHF 5'283'606 (collecte niveau 3)
- Afrique de l'Est : CHF 13'793'772 (collecte niveau 4)
- Cœur à Cœur : CHF 1'258'329 (partenariat RTS)

Durant 2022, la Fondation a par ailleurs reçu des **legs non affectés** pour un montant de CHF 1'161'576.

UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS

Au cours de l'exercice 2022, la Fondation a financé un total de 326 projets pour un montant de CHF 56 millions. La Fondation a consacré une large part de financements à de nouveaux projets pour faire face au conflit en Ukraine en déployant de l'aide dans le pays (75% des fonds versés en faveur de l'Ukraine) et les pays limitrophes (Pologne, Roumanie et Moldavie). La réponse à la grave crise humanitaire dans la Corne de l'Afrique a démarré en novembre 2022 et les fonds Afghanistan, Haïti et Népal ont par ailleurs continué leurs actions. Des projets pour répondre aux conséquences économiques, sociales et sanitaires de la pandémie du COVID-19 ont également été menés dans de nombreux pays.

En Suisse, la Fondation a financé 150 projets d'associations et institutions d'aide sociale pour un montant de CHF 11,8 millions. La Fondation a ainsi renforcé l'aide aux enfants victimes de violence familiale pour un montant total de CHF 1,6 million et des initiatives d'intégration des jeunes en rupture pour CHF 0,4 million. Face à l'afflux de réfugié·e·s provenant de l'Ukraine, des projets de conseil et de soutien juridique, ainsi que d'accueil et d'intégration pour les enfants ont été soutenus pour un total de CHF 4'087'132.

Pour ce qui concerne les intempéries en Suisse, la Fondation a apporté divers financements à Bondo, au Val-de-Ruz et dans d'autres régions du pays.

Au total, la Fondation a versé en 2022 CHF 55'988'594 à l'étranger et en Suisse, ce qui a permis de venir en aide à environ 7,4 millions de personnes à travers le monde.

STRATÉGIE ET RÉSULTAT FINANCIER

Comme par le passé, la Fondation a placé auprès d'institutions bancaires les fonds qui lui ont été confiés, dans l'attente de leur utilisation. La stratégie financière de la Fondation, approuvée par le Conseil de Fondation et contrôlée par la Commission de gestion financière (COGEFI), reste prudente et basée sur la conservation du capital. Transparente, elle vise à assurer en tout temps les liquidités nécessaires au financement des projets en cours. L'éventuel revenu financier est affecté à la couverture des frais de fonctionnement. La fortune sous gestion est divisée en trois

parties : liquidités et placements à court terme (inférieurs à 12 mois), placements à moyen terme (12 à 48 mois) et investissements à long terme (supérieurs à quatre ans).

Ces investissements suivent les principes de la Charte d'Investissement Responsable mise en place en 2017 avec le soutien de ConserInvest, et revue en 2022 avec l'assistance de PPCmetrics. Elle établit les principes de base d'investissements responsables sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) permettant une performance durable à long terme, pour assurer que ceux-ci soient en accord avec la mission et les valeurs de la Fondation. Il s'agit d'exclure certains secteurs comme l'armement ou le tabac, ou certaines entreprises sujettes à controverse dans le domaine des droits humains. En 2022, plusieurs adaptations ont été effectuées par les gérants pour assurer que les principes étaient appliqués et que le portefeuille était conforme aux principes de la Charte. La Fondation est membre de l'« Ethos Engagement Pool » qui facilite un programme d'analyse et de dialogue avec les entreprises et l'actionariat actif afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise et aux exigences du développement durable, de promouvoir l'autorégulation ainsi que d'entamer un processus d'amélioration.

L'année 2022 a été marquée par de fortes tensions. Avec la guerre en Ukraine et la crise de l'énergie conduisant à un ralentissement de la croissance, une inflation record et une hausse des taux d'intérêt brutale orchestrée par les banques centrales, les 12 derniers mois se sont révélés particulièrement difficiles : la réaction des marchés a été sévère, tant sur les marchés obligataires que sur ceux des actions qui ont affiché des performances négatives. La Fondation n'a pas été épargnée par ces tumultes et le résultat financier négatif s'élève à CHF 6'892'665. La Chaîne du Bonheur a par ailleurs réussi à modérer l'impact des taux négatifs sur ses liquidités.

CHARGES ET PARTENARIATS

Les frais de fonctionnement de la Fondation se sont élevés à CHF 4'900'422. Ils se répartissent ainsi :

- Support aux programmes : CHF 2'029'048
- Communication : CHF 976'949
- Administration : CHF 751'499
- Frais de collectes : CHF 1'142'926

Les dépenses de fonctionnement représentent 3,2% du total des dons reçus en 2022, ce qui est largement inférieur aux normes reconnues notamment par le ZEWO. Si l'on prend en compte les attributions aux programmes de CHF 55'805'815, la répartition des dépenses globales (frais de collecte intégrés) est la suivante :

- Versements et appui aux projets : CHF 58'452'043 (96,3%)
- Communication : CHF 1'274'110 (2,1%)
- Administration : CHF 980'084 (1,6%)

La Fondation a bénéficié comme par le passé du soutien de son partenaire traditionnel Swisscom avec une contribution de CHF 75'000 et de très nombreuses entreprises et fondations ont apporté un soutien à la campagne de collecte pour l'Ukraine, pour les inondations au Pakistan et pour la Corne de l'Afrique.

Désormais, les donateurs-trices peuvent, s'ils le souhaitent, contribuer aux frais de transaction à hauteur de 2%. La Fondation a ainsi pu compenser ces frais grâce aux CHF 785'643 versés par ce moyen.

Les charges nettes de fonctionnement s'élèvent à CHF 4'037'634, en augmentation de 15% par rapport à l'année précédente. L'augmentation des frais de collecte générés par les dons en faveur de l'Ukraine, l'augmentation du nombre d'EPT (+2) et les développements numériques ont constitué des dépenses importantes.

SALAIRES

Le total des salaires du personnel fixe de la Fondation (18 EPT) s'est élevé à CHF 2'044'701 en 2022. Les remboursements de l'assurance perte de gains se sont élevés à CHF 40'093, soit un montant net de CHF 2'004'608. Le salaire annuel brut de la directrice était de CHF 170'000 et celui des autres membres de la direction (2,1 EPT) de CHF 347'265.

RÉSULTAT 2022

Après déduction des frais de fonctionnement, la somme des différents revenus, à savoir le sponsoring, les legs non affectés, le résultat financier et le prélèvement de 5% calculé automatiquement sur les dons annuels selon la décision de principe du CF, constitue les fonds libres. Les performances financières négatives de 2022 ne permettront pas à la Fondation de réaliser un surplus dédié à certains fonds libres. L'année se solde par un déficit de CHF 2'056'250, intégralement couvert par la réserve constituée au cours des années passées (réserve de fluctuation financière).

ÉVALUATION DES RISQUES

La Chaîne du Bonheur a documenté l'évaluation des risques dans le cadre du processus de gestion des risques existants. Lors de sa séance du 1er décembre 2022, le Conseil de Fondation a revu les différents domaines de risque et confirmé les mesures à prendre pour y répondre ou les réduire. Le Conseil de Fondation procède à cet exercice chaque année et ajuste les mesures lorsque nécessaire.

Pour 2023, les principaux risques identifiés sont les suivants :

- Pertes sensibles sur les marchés financiers et volatilité.
- Multiplication des crises et besoin de consolider le financement de la structure opérationnelle pour garantir la réactivité et la capacité d'intervenir.
- Cybersécurité et risque d'attaques sur nos réseaux et serveurs. Un système de protection renforcée a été mis en place et une attention particulière est portée à ce sujet, également dans le cadre de la protection des données et la conformité à la loi suisse et européenne sur le sujet.
- Sous « intérêt et engagement public », la Fondation a rassemblé les risques liés à la fragmentation des canaux d'information avec les publics digitaux. La Fondation poursuit sa transformation digitale pour suivre cette évolution.

Pour chacun de ces risques, des mesures préventives et correctives ont été élaborées.

COMPOSITION DES ORGANES DE LA FONDATION

CONSEIL DE FONDATION (CF)

Membres du comité :

- Pascal Crittin, président, directeur de la RTS
- François Besençon, vice-président, membre indépendant désigné par la SSR
- Grégoire Castella, expert humanitaire indépendant
- Felix Gnehm, directeur de Solidar Suisse
- Melchior Lengsfeld, directeur de Helvetas

Membres :

- Corina Albertini, membre indépendante désignée par la SSR
- Barbara Hintermann, directrice de la Fondation Terre des hommes
- Markus Mader, directeur de la Croix-Rouge suisse
- Sabine Maier, directrice de Vivamos Mejor
- Alexandra Post-Quillet, membre indépendante désignée par la SSR (jusqu'en juin 2022)
- Robert Ruckstuhl, responsable radio SRF
- Silvia Schaller, membre indépendante désignée par la SSR
- Stefania Verzasconi, responsable Public Value RSI
- Martina Vieli, responsable affaires publiques SSR
- Alex Ziegler, responsable trésorerie de groupe SSR

Observateur·trice·s :

- Manuel Etter, DDC (jusqu'à septembre 2022)
- Silvio Flückiger, DDC (à partir de septembre 2022)

Voix consultatives :

- Miren Bengoa, directrice de la Chaîne du Bonheur
- Pauline de Vos Bolay, présidente COPRO-CH
- Koenraad van Brabant, président COPRO-INT

COMMISSION DE PROJETS INTERNATIONALE (COPRO-INT)

Président :

- Koenraad van Brabant

Expert·e·s :

- Kim Müller, experte WASH
- Pablo Lo Moro, expert Livelihood
- Mirela Shuteriqi, experte Child
- Ivan Vuarambon, expert construction (jusqu'à juin 2022)
- Nadia Carlevaro, experte construction (à partir de juin 2022)
- Martin Schneider, expert santé
- Fabienne Lagier, experte formation et éducation

Représentant·e·s des ONG:

- Alex Brans, Save the Children Suisse
- Christian Gemperli, Helvetas
- Lukas Frohofer, Solidar Suisse
- Nathalie Praz, EPER
- Petra Winiger, Caritas Suisse
- Eva Studer, CBM
- Johan Ten Hoeve, Medair
- Constance Theisen, Médecins du Monde Suisse
- Beatrice Weber, Croix-Rouge suisse
- Laurence Gaubert, Fondation Terre des hommes

Observateurs indépendants :

- Sylvain Corderoy, DDC (jusqu'à août 2022)
- Elias Wieland, DDC (à partir d'août 2022)

Représentant·e·s de la Chaîne du Bonheur :

- Miren Bengoa, directrice
- Ernst Lüber, directeur des programmes et de l'évaluation

COMMISSION DE PROJETS SUISSE (COPRO-CH)

Présidente :

- Pauline de Vos Bolay

Expert·e·s :

- Laurence Boldini, membre du collège décisionnel de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Jura bernois (jusqu'à juin 2022)
- Matthias Drilling, Professeur FHNW, Hochschule für Soziale Arbeit
- Patricia Ganter, déléguée à l'intégration du canton des Grisons
- Jean-Pierre Tabin, Professeur HETS Lausanne
- Laurent Wicht, Professeur HES Genève

Représentant·e·s de la Chaîne du Bonheur :

- Miren Bengoa, directrice
- Ernst Lüber, directeur des programmes et de l'évaluation

COMMISSION DE GESTION FINANCIÈRE (COGEFI)

Président :

- Alex Ziegler

Membres :

- Sophie Cathala, directrice de la caisse de pension du CICR
- Othmar Ulrich
- Miren Bengoa, directrice de la Chaîne du Bonheur
- Catherine Baud-Lavigne, responsable finances de la Chaîne du Bonheur (jusqu'à mars 2022)
- Olivia Mettler, responsable finances de la Chaîne du Bonheur (à partir de juillet 2022)

Invités permanents :

- Pascal Crittin, président de la Chaîne du Bonheur
- Pascal Frei, associé PPCmetrics

COMMISSION D'ACCRÉDITATION

Présidente :

- Silvia Schaller

Membres :

- Martin Fuhrer, expert indépendant
- Koenraad van Brabant, président COPRO-INT
- Ernst Lüber, directeur des programmes et de l'évaluation de la Chaîne du Bonheur

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

mazars

Mazars SA
Chemin de Blandonnet 2
CH-1214 Vernier - Genève

Tel: +41 22 708 10 80
www.mazars.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation, le tableau de variation du capital, le mouvement des fonds, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

mazars

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilité du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et à l'acte de fondation. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERT suisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

mazars

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 83b al 3 CC en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

MAZARS SA

Joël-Paul-Emile Schneuwly
17 mars 2023

Qualified Electronic Signature by  SwissID

Joël Schneuwly
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Cédric Sacco
17 mars 2023

Qualified Electronic Signature by  SwissID

Cédric Sacco
Expert-réviseur agréé

Genève, le 17 mars 2023

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital, mouvement des fonds, tableau des flux de trésorerie et annexe)

BILAN 2022

	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
ACTIF			
Actif circulant		54'242'177	28'791'173
Liquidités et équivalent		53'957'051	28'622'211
Compte de régularisation d'actifs	4	285'126	168'962
Actif immobilisé		101'259'398	38'049'768
Immobilisations financières	3	101'199'427	38'004'697
Immobilisations incorporelles	5	39'419	16'702
Immobilisations corporelles	5	20'552	28'369
TOTAL DE L'ACTIF		155'501'575	66'840'941

PASSIF

Capitaux étrangers		141'421	155'736
Créanciers divers	4	23'893	46'480
Compte de régularisation de passifs	4	117'528	109'256
Capital des fonds affectés		145'724'781	53'252'935
Fonds affectés	6	145'724'781	53'252'935
Capital de la fondation		9'635'373	13'432'270
Capital de base	8	200'000	200'000
Capital lié	9	9'453'373	11'491'623
Capital libre	9	0	1'740'647
TOTAL DU PASSIF		155'501'575	66'840'941

COMPTE D'EXPLOITATION 2022

	2022	2021
	CHF	CHF
PRODUITS		
Total des dons	155'411'066	27'212'820
Dons et autres donations affectées	154'249'490	26'037'398
Legs non affectés	1'161'576	1'175'422
Autres produits	862'785	83'696
Contributions au fonctionnement	75'000	79'000
Participation aux frais de traitement	785'643	0
Produits divers	2'142	4'696
Total produits d'exploitation	156'273'851	27'296'516
CHARGES		
	10	
Projets et programmes	-58'452'043	-35'478'343
Versements aux projets	-55'805'816	-33'574'728
Appui aux projets	-2'646'228	-1'903'615
Recherche de fonds et administration	-2'254'194	-1'688'110
Recherche de fonds	-1'274'110	-1'005'683
Administration	-980'084	-682'427
Total charges d'exploitation	-60'706'237	-37'166'453
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	95'567'614	-9'869'937
Résultat financier	17 -6'892'665	2'771'384
Produits financiers	623'797	2'965'149
Charges financières	-7'516'462	-193'765
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS	88'674'949	-7'098'553
Variation des fonds affectés	-90'731'199	8'839'200
RÉSULTAT ANNUEL (AVANT ALLOCATIONS AU CAPITAL DE LA FONDATION)	-2'056'250	1'740'647
+ Prélèvement / - attribution au capital lié (réserve d'exploitation)	0	0
+ Prélèvement / - attribution au capital lié (réserve financière)	2'056'250	0
+ Prélèvement / - attribution au capital libre	0	-1'740'647
RÉSULTAT ANNUEL	0	0

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2022

	CHF	Capital initial	Attributions de dons	Attributions fonds libres et legs	Paiements aux projets	Attributions / Dissolutions	Capital final
Fonds affectés		53'252'935	154'249'490	1'740'647	-55'805'816	-7'712'474	145'724'781
Capital de base		200'000	0	0	0	0	200'000
Capital lié :							
- Réserve financière		5'020'723	0	0	0	-2'056'250	2'964'473
- Réserve d'exploitation		6'470'900	0	0	0	0	6'470'900
Capital libre		1'740'647	0	-1'740'647	0	0	0
Capital de l'organisation		13'432'270	0	-1'740'647	0	-2'056'250	9'635'373

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2021

	CHF	Capital initial	Attributions de dons	Attributions fonds libres et legs	Paiements aux projets	Attributions / Dissolutions	Capital final
Fonds affectés		60'225'307	26'037'398	1'866'828	-33'574'728	-1'301'870	53'252'935
Capital de base		200'000	0	0	0	0	200'000
Capital lié :							
- Réserve financière		5'020'723	0	0	0	0	5'020'723
- Réserve d'exploitation		6'470'900	0	0	0	0	6'470'900
Capital libre		1'866'828	0	-1'866'828	0	1'740'647	1'740,647
Capital de l'organisation		13'558'451	0	-1'866'828	0	1'740'647	13'432'270

MOUVEMENT DES FONDS 2022 1/2

	Fonds disponibles au 01.01.22	Attribution/affectation dons *	Attribution / affectation fonds libres et legs 2021	Engagements 2022 (projets acceptés)	Transferts depuis fonds engagés	Dissolution pour couverture frais fonctionnement 2022 **	Transferts internes de soldes de fonds ***	Fonds disponibles au 31.12.2022	Fonds engagés au 01.01.22	Engagements 2022 (projets acceptés)	Remboursements de projets	Transferts aux fonds disponibles	Versements aux programmes	Fonds engagés au 31.12.22	Fonds disponibles et engagés au 31.12.22
Child Welfare	6'778'045	815'668		-2'667'542		-40'783	155'494	5'040'883	1'031'419	2'667'542			-2'082'669	1'616'292	6'657'175
Intempéries en Suisse (collecte permanente)	1'280'729	11'422		-394'294		-571		897'286		394'294			-394'294		897'286
Cala Sannitica	135'955						-100'000	35'955	20'000				-20'000		35'955
Syrie	153'983	10'749				-537	-164'195	0							0
Yvonne Vogt (Child Welfare)	13'535			1'157			-14'692	0	1'157	-1'157					0
Népal 2015	2'240'711						-1'240'711	1'000'000							1'000'000
Réfugiés	1'486'579	134'254	1'175'647	-2'347'778		-6'713	164'195	606'184	125'000	2'347'778			-1'480'000	992'778	1'598'962
Jeunes en rupture JRZ15	157'683						-157'683	0	2'600					2'600	2'600
Enfants seuls en fuite JRZ16	9'195			52'905			-62'100	0	103'241	-52'905			-50'336		0
Innovation	734'691			-87'535				647'156	131'452	87'535			-196'451	22'535	669'691
Early Response Fund	1'761'951	610'316		-789'564		-30'516	1'240'711	2'792'897	793'307	789'564			-1'357'871	225'000	3'017'897
Famine en Afrique AFR17	291'761	10					-291'771	0							0
Bondo 2017	4'171'804			-2'834'965				1'336'839		2'834'965			-2'834'965		1'336'839
Rohingya 2017	185'897	11'925		-177'697		-596		19'529	330'000	177'697			-342'697	165'000	184'529
Cœur à Cœur 2017	73'403						-73'403	0	22'500				-22'500		0
Education-formation jeunes JRZ17	133'438			7'365			-140'803	0	65'172	-7'365			-57'807		0
Cœur à Cœur 2018	389'085						-389'085	0	104'245				-4'409	99'836	99'836
Jeder Rappen zählt JRZ18	853'049			389'872	16'976		-1'259'897	0	520'783	-389'872	16'976	-16'976	-50'069	80'842	80'842
Ogni Centesimo Conta OCC18	6'301						-6'301	0	59'600				-44'600	15'000	15'000
Tsunami Indonésie 2018	115'692	1'300		42'873		-65		159'800	1'100'511	-42'873			-406'718	650'920	810'720
Mozambique 2019	207'589	50		-184'602		-3		23'034	591'069	184'602			-719'958	55'713	78'747
Yémen 2019	49'707	41'405				-2'070		89'042	140'988				-140'988		89'042
Femmes dans les crises oubliées	631'708	14'730	565'000	-307'513		-737		903'188	374'277	307'513			-242'749	439'041	1'342'229
Enfants et familles vulnérables en Suisse	3'945'536	1'552'225		-1'775'332		-77'611	395'386	4'040'204	1'084'183	1'775'332			-1'683'303	1'176'212	5'216'416
Fond spécial EVV	0							0	42'125				-16'400	25'725	25'725

* Collecte Heartbeats : CHF 50'412 répartis entre les fonds Enfants victimes de violence familiale (30%), Sans-abri (30%) et Jeunes en rupture (40%).

Collecte Enfance en souffrance : CHF 1'515'535 répartis entre CHILD Welfare (50%), Enfants victimes de violence familiale (15%) et Jeunes en rupture (35%).

** Dissolution 5% des dons 2022 pour couverture des frais de fonctionnement.

*** Transferts de soldes de fonds selon décision du Conseil de Fondation en 2022.

MOUVEMENT DES FONDS 2022 2/2

	Fonds disponibles au 01.01.22	Attribution / affectation dons *	Attribution / affectation fonds libres et legs 2021	Engagements 2022 (projets acceptés)	Transferts depuis fonds engagés	Dissolution pour couverture frais fonctionnement 2022 **	Transferts internes de soldes de fonds ***	Fonds disponibles au 31.12.2022	Fonds engagés au 01.01.22	Engagements 2022 (projets acceptés)	Remboursements de projets	Transferts aux fonds disponibles	Paiements aux projets	Fonds engagés au 31.12.22	Fonds disponibles et engagés au 31.12.22
PHES promotion humanitaire et échange de savoir	82'499							82'499							82'499
Jeunes en difficulté en Suisse	3'634'443	585'005		-1'789'027		-29'250	299'416	2'700'588	769'690	1'789'027			-404'876	2'153'841	4'854'429
Sans-abri en Suisse	3'837'669	124'504		-2'534'738	50'428	-6'225	1'366'128	2'837'767	296'180	2'534'738	50'428	-50'428	-1'754'832	1'076'086	3'913'853
Coronavirus CH	0			-74'804	87'266		-12'462	0	570'418	74'804	87'266	-87'266	-343'732	301'490	301'490
Coronavirus International	1'799'696	77'378		-1'803'819		-3'869		69'385	3'313'946	1'803'819			-3'796'424	1'321'341	1'390'726
Liban 2020	267'212	25'765		-286'148		-1'288		5'541	942'247	286'148			-982'975	245'420	250'961
Haïti 2021	1'137'783	4'183		-1'138'151		-209		3'606	200'000	1'138'151			-873'151	465'000	468'606
Afghanistan 2021	3'799'498	456'387		-2'083'457		-22'819		2'149'608	150'000	2'083'457			-1'562'000	671'457	2'821'065
Afrique de l'Est 2022		13'793'772		-2'695'547		-689'689	291'771	10'700'307		2'695'547			-1'798'000	897'547	11'597'854
Pakistan 2022		5'283'606		-1'184'000		-264'181		3'835'425		1'184'000			-675'000	509'000	4'344'425
Ukraine 2022		130'694'836		-40'514'229	28'108	-6'534'742		83'673'973		40'514'229	28'108	-28'108	-31'648'819	8'865'410	92'539'383
Total fonds en CHF	40'366'826	154'249'490	1'740'647	-65'176'571	182'779	-7'712'474	0	123'650'696	12'886'109	65'176'571	182'779	-182'779	-55'988'594	22'074'084	145'724'781

* Collecte Heartbeats : CHF 50'412 répartis entre les fonds Enfants victimes de violence familiale (30%), Sans-abri (30%) et Jeunes en rupture (40%).

Collecte Enfance en souffrance : CHF 1'515'535 répartis entre CHILd Welfare (50%), Enfants victimes de violence familiale (15%) et Jeunes en rupture (35%).

** Dissolution 5% des dons 2022 pour couverture des frais de fonctionnement.

*** Transferts de soldes de fonds selon décision du Conseil de Fondation en 2022.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2022 CHF	2021 CHF
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat avant allocations au capital	-2'056'250	1'740'647
Ajustements pour :		
Amortissements	76'566	32'937
Variation de valeur boursière des titres et différences de change non réalisées	7'095'911	-2'753'207
Variation des comptes de régularisation d'actifs	-116'164	263
Variation des capitaux étrangers	-14'313	78'753
Variation des fonds avec affectation	90'731'199	-8'839'200
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	95'716'949	-9'739'807
Investissements en immobilisations corporelles	-12'628	-36'400
Investissements en immobilisations incorporelles	-78'838	-33'404
Vente de titres (obligations et fonds de placements)	-70'290'643	7'962'925
Flux de trésorerie résultant des opérations d'investissement	-70'382'109	7'893'121
Flux de trésorerie résultant des opérations de financement	0	0
VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS	25'334'840	-1'846'686
Liquidités au 1er janvier	28'622'211	30'468'897
Liquidités au 31 décembre	53'957'051	28'622'211
AUGMENTATION / DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	25'334'840	-1'846,686

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

1. PRINCIPE D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels, établis et présentés selon les dispositions des Swiss GAAP RPC comprennent le bilan, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation du capital, l'annexe et le rapport de performance.

La présentation des comptes annuels 2022 a été revue à des fins d'amélioration de l'information comptable. Les comptes de l'exercice précédent ont été adaptés à des fins de comparaison.

2. PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels se réfèrent au principe du coût d'acquisition, qui repose lui-même sur le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes essentiels d'évaluation des postes du bilan figurent directement dans le commentaire détaillé de la position. Sans autre mention, les autres rubriques du bilan sont évaluées à la valeur nominale moins les correctifs de valeur éventuellement nécessaires.

Conversion des monnaies étrangères :

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu. Les gains et les pertes sur cours provenant de transactions en devises étrangères sont ainsi pris en considération dans le compte d'exploitation.

3. TITRES ET IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres sont portés au bilan à la valeur boursière.

Au bilan, dans l'actif circulant, sous la rubrique « Titres » figurent les titres qui sont destinés à la vente ou gardés comme réserve de liquidité. Au bilan, dans l'actif immobilisé, sous la rubrique « Immobilisations financières » figurent les titres qui répondent en premier lieu à un objectif d'investissement.

4. COMPTE DE RÉGULARISATION

Les actifs et les passifs inscrits à ces comptes servent uniquement à régulariser les écritures (produits et charges) entre deux périodes comptables.

	2022 CHF	2021 CHF
Actifs : Intérêts courus	190'696	0
Produits à recevoir / charges payées d'avance	513	138'938
Impôts anticipés	93'917	30'024
Total	285'126	168'962
Passifs : Charges à payer	117'528	109'256
Fournisseurs divers	23'893	46'480
Total	141'421	155'736

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les achats jusqu'à CHF 500 et le petit mobilier de bureau ne sont pas inscrits au bilan, mais directement imputés au compte d'exploitation.

Les amortissements sont effectués à partir de la valeur d'acquisition, linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- Logiciels, mise à jour et développement de programmes informatiques : 2 ans
- Ordinateurs, équipement de bureau, appareils de bureau, agencements : 3 ans
- Aménagement bureaux : 5 ans

		Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
Exercice 2022	CHF	Agencement & installation	Mobilier, matériel	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique	Informatique Software	
Valeurs d'acquisitions								
Etat au 01.01.22		4'840	66'052	144'804	141'958	75'394	63'446	496'494
Entrées				12'628		78'838		91'466
Sorties								0
Situation au 31.12.22		4'840	66'062	157'432	141'958	154'232	63'446	587'960
Corrections de valeurs cumulées								
Etat au 01.01.22		-4'840	-56'647	-125'840	-141'958	-75'394	-46'744	-451'422
Sorties								0
Amortissements			-5'260	-15'185		-39'419	-16'702	-76'566
Etat au 31.12.22		-4'840	-61'907	-141'025	-141'958	-114'813	-63'446	-527'988
Total valeurs comptables résiduelles		0	4'145	16'407	0	39'419	0	59'971
Immobilisations par catégorie					20'552		39'419	

		Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
Exercice 2021	CHF	Agencement & installation	Mobilier, matériel	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique	Informatique Software	
Valeurs d'acquisitions								
Etat au 01.01.21		4'840	53'615	120'840	141'958	75'394	30'042	438'995
Entrées			12'437	23'963			33'404	69'804
Sorties								0
Situation au 31.12.21		4'840	66'052	144'804	141'958	75'394	63'446	496'494
Corrections de valeurs cumulées								
Etat au 01.01.21		-4'840	-51'387	-114'864	-141'958	-75'394	-30'042	-418'485
Sorties								0
Amortissements			-5'260	-10'976			-16'702	-32'937
Etat au 31.12.21		-4'840	-56'647	-125'840	-141'958	-75'394	-46'744	-451'422
Total valeurs comptables résiduelles		0	9'405	18'964	0	0	16'702	45'071
Immobilisations par catégorie					28'369		16'702	

6. FONDS AFFECTÉS

Le tableau du mouvement des fonds expose les variations enregistrées au cours de l'exercice 2022. Le tableau est divisé en deux parties : les « Fonds disponibles » représentent les fonds qui n'ont pas encore été attribués à des projets spécifiques. Les « Fonds engagés » au 31.12 donnent une vision claire des montants réservés pour des projets mais non encore payés. La dernière colonne récapitule les avoirs totaux qui figurent dans les comptes de la CB.

Les produits des collectes de fonds sont comptabilisés lors de leur encaissement et sont affectés aux fonds respectifs pour lesquels les collectes ont été lancées (« Attributions / affectations dons »). Ces fonds sont attribués aux projets des organisations d'entraide partenaires sur la base de demandes de contribution ayant reçu l'approbation de la Commission de Projets (COPRO) ou de la direction selon les montants (« Engagements 2022 »). Le versement des contributions aux organisations d'entraide partenaires s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des projets (« paiements aux projets ») ; le financement des étapes suivantes est dépendant des résultats obtenus dans les premières phases. Lors du rapport final de projet, les éventuels fonds versés mais non utilisés par les organisations d'entraide partenaires sont restitués à la Fondation et sont réaffectés dans les fonds (« Remboursements de projets »). En 2022, sur décision du Conseil de Fondation, les fonds libres et legs ont été attribués comme suit : CHF 1'175'647 au fonds « Réfugiés » et CHF 565'000 au fonds « Femmes dans les crises oubliées ».

7. PRÉLÈVEMENT SUR LES COLLECTES POUR COUVERTURE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Lors de sa séance du 05.06.2019, le Conseil de Fondation a décidé d'autoriser un prélèvement automatique de 5% sur les collectes annuelles, pour contribuer à la couverture des frais de fonctionnement. Pour l'exercice 2022, ce prélèvement représente un montant de CHF 7'712'474.

8. CAPITAL DE DOTATION

Un capital de CHF 200'000 a été affecté à la Fondation lors de sa constitution. Celui-ci a été constitué par les intérêts cumulés des sommes provenant d'appels de la Chaîne du Bonheur antérieurs à l'existence de la Fondation.

9. RÉSERVE FINANCIÈRE ET RÉSERVE D'EXPLOITATION

La réserve financière d'une part et la réserve d'exploitation d'autre part ont été constituées initialement en 2012 afin d'assurer le fonctionnement de la Fondation pour les années à venir indépendamment de l'évolution des marchés financiers. Les attributions aux réserves ou dissolutions sont décidées par le Conseil de Fondation. Sur recommandation du Comité du Conseil de Fondation, la perte de CHF 2'056'250 a été affectée à la réserve financière.

10. ÉTAT DES DÉPENSES PAR NATURE ET PAR FONCTION

Les charges d'exploitation ont été allouées aux divers secteurs d'activité (appui aux projets, recherche de fonds, administration) selon une clé de répartition basée sur la masse salariale attribuée à ces domaines.

Exercice 2022	Appui aux projets 54%	Recherche de fonds 26%	Administration 20%	Total
Frais de personnel	1'595'583	768'243	590'956	2'954'782
Amortissements	41'346	19'907	15'313	76'566
Loyers	82'312	39'631	30'486	152'430
Frais de collectes	617'180	297'161	228'585	1'142'927
Autres charges	309'807	149'166	114'743	573'717
Total	2'646'228	1'274'110	980'084	4'900'422

Exercice 2021	Appui aux projets 51%	Recherche de fonds 30%	Administration 19%	Total
Frais de personnel	1'357'002	716'906	486'472	2'560'380
Amortissements	17'457	9'222	6'258	32'937
Loyers	83'611	44'172	29'974	157'757
Frais de collectes	165'958	87'676	59'495	313'129
Autres charges	279'587	147'707	100'228	527'522
Total	1'903'615	1'005'683	682'427	3'591'725

11. PERSONNEL FIXE ET ORGANES DIRIGEANTS

En 2022, le total des salaires du personnel fixe de la CB, soit 18 EPT (16 EPT en 2021) s'est élevé à CHF 2'004'607 (CHF 1'737'751 en 2021), le salaire de la directrice à CHF 170'000 (CHF 184'166 en 2021) et celui des autres membres de la direction à CHF 347'265 pour 2,1 EPT (en 2021 CHF 422'016 pour 2,7 EPT). En 2022, une membre du Conseil de Fondation a perçu des jetons de présence, dont le montant était conforme au règlement genevois sur les commissions officielles (RS A2 20.02), pour les heures passées en séance (CHF 3'000 au total).

12. PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (LPP)

Le personnel de la Chaîne du Bonheur est affilié auprès de la Caisse de Pension SRG SSR (CPS), institution juridiquement indépendante. Le 1er janvier 2014, la CPS est passée du système de primauté des prestations au système de primauté des cotisations. Au cours des années, le taux technique a été progressivement abaissé, avec une dernière baisse le 31.12.21 à 1,5% financé par les provisions de la CPS. Au 31 décembre 2022, le degré de couverture de la CPS est estimé à 96%.

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance

En CHF	Excédent / découvert	Part économique de l'entité		Var.exer.préc. et avec effet sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	
		31.12.22	31.12.21			2022	2021
Institution de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	0	284'593	284'593	210'729
Total	0	0	0	0	284'593	284'593	210'729

13. PRESTATIONS À TITRE GRATUIT

Les prestations des téléphonistes bénévoles, des animateurs radio/TV et les autres prestations SRG SSR lors des appels aux dons ne peuvent pas être quantifiées et sont mentionnées ici pour mémoire.

14. DETTES ENVERS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

	2022 CHF	2021 CHF
Dettes envers des institutions de prévoyance	-	-

15. HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

	2022 CHF	2021 CHF
Honoraires pour des prestations en matière de révision	28'000	28'000

16. VALEUR RÉSIDUELLE DES DETTES DÉCOULANT D'OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

	2022 CHF	2021 CHF
Bail fixe auprès de la SSR jusqu'au 31.12.2024 pour les bâtiments de bureau	260'000	390'000

17. DÉTAIL CONCERNANT LE RÉSULTAT FINANCIER

	2022 CHF	2021 CHF
Intérêts sur c/c, placements et obligations	474'229	85'786
Plus-values sur titres (cours et changes) réalisées	147'339	0
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées	2'229	72'624
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées (mandats)	0	2'806'739
Produits financiers	623'797	2'965'149
Courtage, commissions, TF, frais, droits de garde, etc.	-104'834	-50'060
Moins-values sur titres (cours et changes) réalisées	-2'137'840	-76'196
Moins-values sur titres (cours et changes) non-réalisées	0	0
Moins-values sur titres (cours et changes) non-réalisées (mandats)	-5'273'788	-67'509
Charges financières	-7'516'462	-193'765
Total résultat financier	-6'892'665	2'771'384

Les plus-values/moins-values sur titres issues des mandats discrétionnaires confiés aux banques sont considérées comme non-réalisées jusqu'au retrait de l'intégralité du mandat.

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le Conseil de Fondation de la Chaîne du Bonheur n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date d'arrêté des comptes qui nécessite une modification des états financiers présentés.